

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du 9 décembre 2009 à 18 h

**Présents : Gérard BERGER, *Président*,
Michel MUFFAT, Emile BREHIER, Bernard GUILLAUME, Roger GAILLARD, Jean-Paul BAUD,
Michel BAUD, Julien MORAND, Jean-Claude MORAND, Guillaume VULLIEZ, Sylvie
HENNEBIQUE, Christophe REQUET, Gilbert GALLAY, Cyrille GALLAY.**

Compte rendu de la séance précédente : Approuvé à l'unanimité.

1. Traitement des déchets

- MAPA pour l'achat d'un chargeur pour les services d'Avoriaz
Monsieur le Président donne un compte rendu de l'ouverture des offres. Les propositions sont à comparer, et une décision finale sera prise prochainement.
- Demande de la Mairie de Morzine pour effectuer une collecte des déchets le soir, dans le centre : Monsieur le Président précise qu'il n'est pas autorisé, règlementairement, à faire travailler les mêmes équipes le matin à partir de 5 h, et le soir de 20 h à 23 h. Il faudrait donc embaucher,. Or, trouver des employés pour travailler 10 heures par semaine n'est pas envisageable. Aussi, a-t-on demandé un devis à un prestataire de services, qui propose l'intervention à 550 €HT, soit un coût total pour la saison évalué à 35 521 € TTC. Monsieur le Président présentera cette solution à la mairie de Morzine, étant précisé que cette prestation supplémentaire est à prendre en charge directement par la commune.

2. Administration générale :

- Convention pour la télétransmission des actes par voie électronique : Une réunion d'information est organisée au Sivom, le 17 décembre, à destination des communes qui souhaitent procéder à l'envoi de leurs actes administratifs par voie électronique. Monsieur le Président propose que le Sivom signe une convention avec la Préfecture afin de dématérialiser la transmission de ses actes au contrôle de légalité. Accord à l'unanimité.
- SMDEA : adoption des nouveaux statuts : Accord à l'unanimité

3. Finances

- Tarifs : Monsieur le Président présente la liste des tarifs des services et prestations assurés par le SIVOM, et propose :
 - de maintenir les tarifs 2009 sans augmentation pour la plupart,
 - d'appliquer une augmentation de 2 % pour le prix horaire du personnel mis à disposition,
 - d'appliquer une augmentation de 4 % pour les redevances SPANC, répercutant ainsi une hausse des frais généraux et la réactualisation des honoraires du cabinet chargé des contrôles,
 - d'appliquer une hausse de 4% sur le prix de la tonne d'ordures pour le calcul de la redevance spéciale sur les Gets, et Morzine (sauf Avoriaz) répercutant ainsi le coût réel du service.

- d'établir un tarif particulier pour le prix de la tonne d'ordures générées sur la station d'Avoriaz, tenant compte du coût plus élevé de gestion de ce service sur cette station d'altitude.
- d'établir de nouveaux tarifs compte tenu de la gestion des accès aux déchèteries.

Il présente un état, figurant en annexe ; Accord à l'unanimité.

- Tarif de l'assainissement aux Gets : Monsieur le Président, faisant suite à la délibération de ce jour fixant le montant de la prime fixe par unité de logement et le tarif par m³ assainie à compter du 1^{er} janvier 2010, pour les communes adhérentes à la carte "assainissement collectif", précise que le règlement d'eau des Gets donne une définition de l'unité de logement en fonction du diamètre des compteurs. Il y a donc lieu d'établir un tableau de correspondance entre ces différents diamètres et la prime fixe à appliquer. Il ajoute que ce tableau est rigoureusement identique à celui de l'année 2009, puisqu'il a été décidé de n'appliquer aucune augmentation aux tarifs d'assainissement collectif . Accord à l'unanimité.
- Admissions en « non valeur » : Monsieur le Président présente un état des sommes à inscrire en « non-valeur », établi par la Trésorerie, pour un total de 1 762.90 € au budget principal. Accord à l'unanimité pour la prise en charge de ces produits « irrécouvrables ».
- Décisions modificatives :
 - budget principal : cette décision modificative permet un rééquilibrage des crédits, mais ne comporte aucun crédit supplémentaire. Elle est approuvée à l'unanimité.
 - Budget Assainissement : Décision portant sur les crédits à inscrire suite aux cessions d'immobilisation. Elle est équilibrée en section d'exploitation et d'investissement à 3 000 € Accord à l'unanimité.
- Contribution à Mutame Savoie Mont-Blanc : Monsieur le Président communique au comité syndical la demande de la Caisse Mutuelle de Prévoyance des collectivités territoriales - Savoie Mont Blanc) pour le renouvellement de la contribution du SIVOM aux prestations à caractère social s'élevant à 37 euros par agent adhérent, soit un total de 296 €: Accord à l'unanimité.
- Amortissement de la station d'épuration, et des bâtiments administratifs, et prise en compte de la quote-part des subventions d'équipement Monsieur le Président rappelle que par délibération du 10 mars 2003, les cadences d'amortissement des immobilisations du service ASSAINISSEMENT ont été définies. Il propose que la durée d'amortissement de la station d'épuration et des bâtiments administratifs fixée à 30 ans soit maintenue, mais demande que les subventions d'équipement soient amorties sur la même durée que l'équipement, au lieu d'être amorties à hauteur des dotations de l'équipement. Accord à l'unanimité
- 4. Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : Monsieur le Président rappelle les deux réunions organisées en novembre et décembre. Il souligne que les communes doivent remettre leur questionnaire complété pour le 15 janvier 2010 aux services du Sivom. Les communes qui ont déjà fait établir un diagnostic ou un schéma directeur remettront leurs rapports à nos services courant février pour que nous établissions le cahier des charges qui devra être prêt fin mars 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30